

Traitement des parlementaires—Loi

Si les amendements que nous proposons, ou quelque autre chose qui leur ressemble, sont inacceptables aux yeux du gouvernement, alors celui-ci pourrait peut-être proposer quelque chose d'analogue dans des termes qui lui soient propres. Le cas échéant, nous serions prêts à appuyer une telle motion. A défaut d'amendements en ce sens, notre action causera un tort énorme à tout programme de restriction que le Parlement pourrait mettre en œuvre. Nous avons déjà causé un certain tort, bien qu'il ne soit pas, à mon sens, irréparable. Si rien n'est fait, cependant, je suis persuadé que nous aggraverons la situation et que la crédibilité des députés sera vivement contestée. C'est très important, monsieur l'Orateur. Une démocratie est fondée sur la grande confiance que la population manifeste aux hommes et aux femmes qu'elle a élus pour la servir au Parlement du pays. Si cette crédibilité est réduite, si cette confiance est limitée, la démocratie est alors réduite et limitée.

Il est toujours bon d'avoir de l'argent—et je ne suis pas différent d'un autre, je n'ai jamais assez d'argent pour faire tout ce que je voudrais. Dans certains cas, des gens sont persuadés qu'ils ont vraiment besoin d'une telle somme—nous devons juger la chose en fonction de notre rôle particulier de député. Nous ne sommes pas comme les autres. Nous ne sommes pas mieux—loin de moi cette idée—mais nous sommes différents. Nous sommes 264 sur une population de 22 millions au Canada et une responsabilité spéciale nous est confiée. Cette responsabilité spéciale ne nous est pas seulement imposée, mais nous l'avons acceptée comme député.

Si nous avions voulu faire fortune, il y aurait eu des façons plus simples de s'enrichir que d'être député. Si nous avions recherché la gloire ou le succès, il y a probablement de meilleurs moyens d'y parvenir que d'être député. Si nous avions voulu la sécurité, nous l'aurions plus facilement trouvée ailleurs. Nous avons choisi cependant cette responsabilité spéciale et j'exhorte donc les députés à considérer cet aspect de la question et de le peser par rapport à l'avantage d'un revenu plus élevé que nous aimerions tous obtenir. C'est vraiment la question qu'il faut trancher quand nous examinons notre attitude à l'égard de ces amendements.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je n'ai certainement pas besoin d'une demi-heure car tout a été dit, tout a été écrit. Nous avons tous reçu je ne sais combien de lettres ou de coupures de journaux nous disant ce qu'il faudrait faire. Maintenant que je suis debout je me rends bien compte que les députés des deux côtés de la Chambre préféreraient que je me rasseye. Néanmoins j'aimerais dire quelques mots.

Lorsqu'on nous a présenté pour la première fois ce bill qui prévoyait une augmentation de 50 p. 100, j'ai été scandalisé. J'ai dit alors et je le répète catégoriquement aujourd'hui, nous devrions donner l'exemple. Lorsqu'on a réduit l'augmentation à 33 et $\frac{1}{3}$ p. 100 j'ai dit que j'appuierais cette proposition si cette hausse pouvait être justifiée. Comme l'a dit celui qui a pris la parole avant moi, nous sommes dans une situation absolument unique. En tant que membres de la plus haute instance du pays, nous devons donner l'exemple.

[M. Saltsman.]

Je crois avoir dit dès le 19 décembre que, si l'on demandait une augmentation de 50 p. 100, il vaudrait beaucoup mieux que nous nous contentions de 25 p. 100 sans parler du fait que cela paraît mieux aux yeux du public. C'est pour cette raison que j'ai proposé mon amendement. Il est inutile que je l'explique. Cela donne \$4,500 en argent comptant. Je n'aime pas les calculs compliqués et les fractions. Je crois que la Chambre devrait étudier cet amendement pour donner l'exemple aux ouvriers d'autres secteurs qui demandent des hausses de salaire exorbitantes. Si nous acceptons une augmentation assez élevée, on nous méprisera. J'espère que la Chambre étudiera mon amendement d'un œil favorable et que nous pourrions nous mettre d'accord sur ce qu'il propose.

Des voix: Le vote!

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je m'étonne que le président du Conseil privé (M. Sharp) ne soit pas ici alors que nous étudions sa motion.

Une voix: Allons! Soyez raisonnable. Il vient juste de sortir pour deux minutes.

M. Peters: Je m'en étonne simplement.

Une voix: Vous n'étiez pas là du tout la semaine dernière.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pourquoi le ministre ne commente-t-il pas sa propre motion?

Une voix: C'est très mesquin.

● (1550)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pourquoi n'explique-t-il pas son point de vue?

M. Peters: Je serais curieux de savoir pourquoi il n'est pas là en ce moment.

M. Lefebvre: Il l'est plus souvent que vous.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Alors pourquoi n'explique-t-il pas la motion qu'il a présentée?

M. Peters: J'espère que les sténographes parlementaires peuvent saisir quelques-uns des commentaires de ces députés qui, au lieu de se lever pour prendre la parole, parlent de leur siège. On pourrait au moins voir dans le hansom qu'ils ont fait quelque chose, ce qui est plus qu'ils ne feront vraisemblablement en d'autres cas.

Je m'inquiète de la façon dont le Parlement régit nos salaires. J'ai suivi avec intérêt les commentaires du député de Waterloo-Cambridge (Mr. Saltsman), et je suis d'accord avec lui sur certains points. Les députés, et le public également, devraient tenir compte, je pense, d'une remarque faite cet après-midi par le ministre des Transports (M. Marchand) qui, à mon avis se rapporte au débat actuel. Quelqu'un ayant parlé de son sous-ministre et demandé si le ministre avait l'intention de faire quelque chose à son égard, le ministre a répondu à peu près ceci, qu'il s'acquittait de son travail et en était bien rémunéré, qu'il touchait un traitement beaucoup plus considérable que celui du ministre et il a ajouté qu'il était heureux pour son sous-ministre qu'il en soit ainsi.